

La séance du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour les territoires non organisés, se tient devant public. L'enregistrement audiovisuel de la séance sera disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la tenue de la séance.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 4 avril 2024. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel en s'adressant à la direction.



## **PROVINCE DE QUÉBEC** **MRC de La Haute-Gaspésie**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le dixième jour d'avril deux-mille-vingt-quatre, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Magella Emond, préfet suppléant, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Marcel Soucy, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M<sup>me</sup> Renée Gasse, mairesse, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Claude Bélanger, maire, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Est absente :

Représentante de la municipalité de Mont-Saint-Pierre

Sont également présents :

- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC de La Haute-Gaspésie
- M<sup>me</sup> Carole Landry, adjointe de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

### VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 17, par M. Magella Emond, préfet suppléant de la MRC de La Haute-Gaspésie.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 12298-04-2024 TNO

Nomination d'un secrétaire

CONSIDÉRANT l'absence de la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, nomme M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, secrétaire de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 12299-04-2024 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 avril 2024

CONSIDÉRANT QUE le préfet suppléant procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 avril 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE,

SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 avril 2024 de la manière suivante :

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- ▶ modifie le point 4.3 *TECQ 2019-2024, attribution de contrat – planage de la couche de roulement existante et épandage d'une nouvelle couche de gravier de la route de Saint-Joseph-des-Monts, phase 2*

comme suit :

- 4.3 *TECQ 2019-2024, attribution de contrat – réfection de chaussée de la route de Saint-Joseph-des-Monts, phase 2, Richard Cloutier paysagiste*

#### AFFAIRES NOUVELLES

- ▶ ajoute le point 5.1 *Nomination d'un secrétaire*

Ce point est déplacé, devient le point 1.1, et inséré après le point 1 *Vérification du quorum et ouverture de la séance.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 12300-04-2024 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2024

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2024 a été courriellé à chacun des élus le 4 avril dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2024 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 12301-04-2024 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2024 :

Paiements : 65 288,64 \$

Factures : 20 975,76 \$

TOTAL : 86 264,40 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 12302-04-2024 TNO

Autorisation de la tenue 5<sup>e</sup> édition de l'Ultra-Trail des Chic-Chocs, Choc Événements

CONSIDÉRANT QUE le 11 mars 2024, Choc Événements a déposé à la MRC de La Haute-Gaspésie une demande d'autorisation pour la tenue de la 5<sup>e</sup> édition de l'Ultra-Trail des Chic-Chocs dans son territoire du 16 au 18 aout 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les coureurs emprunteront le passage piétonnier de la route 299 ;

CONSIDÉRANT QUE Choc Événements doit déposer une demande de permis d'événements spéciaux auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

CONSIDÉRANT QUE Choc Événements doit obtenir l'autorisation de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, pour tenir cet événement.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, autorise Choc Événements à tenir la 5<sup>e</sup> édition de l'Ultra-Trail des Chic-Chocs dans son territoire du 16 au 18 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 12303-04-2024 TNO

TECQ 2019-2024, attribution de contrat, réfection de chaussée de la route de Saint-Joseph-des-Monts, phase 2, Richard Cloutier paysagiste

CONSIDÉRANT la soumission de Richard Cloutier paysagiste pour la réfection de chaussée de la route de Saint-Joseph-des-Monts, phase 2 ;

CONSIDÉRANT le coût de la soumission de 43 800,00 \$ plus taxes, soit 50 359,05 \$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, attribue le contrat à Richard Cloutier paysagiste, au coût de 43 800,00 \$ plus taxes, soit 50 359,05 \$, pour la réfection de chaussée de la route de Saint-Joseph-des-Monts, phase 2, laquelle somme sera prélevée à même la subvention gouvernementale accordée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 12304-04-2024 TNO

Abrogation de la résolution numéro 12153-10-2023 TNO : *TECQ, modification de la Programmation de travaux de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024, version n° 2*

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, doit abroger la résolution numéro 12153-10-2023 TNO titrée *TECQ, modification de la Programmation de travaux de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024, version n° 2*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, abroge la résolution numéro 12153-10-2023 TNO titrée *TECQ, modification de la Programmation de travaux de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024, version n° 2*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 12305-04-2024 TNO

TECQ 2019-2024, modification de la Programmation de travaux de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec, version n° 2

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du Programme de travaux de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2024;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
2. s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et couts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de travaux de la TECQ 2019-2024;
3. approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la Programmation de travaux version n°2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
4. s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
5. s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
6. atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe comporte des couts réalisés véridiques et reflète les prévisions de couts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## AFFAIRES NOUVELLES

### 5.1 Nomination d'un secrétaire

Ce point est déplacé, devient le point 1.1 de l'ordre du jour et inséré après le point 1 *Vérification du quorum et ouverture de la séance.*

Réf. : résolution numéro 12298-04-2024 TNO

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ni aucun commentaire.

## LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. JOËL CÔTÉ, il est résolu de lever la séance à 19 h 24.

Magella Emond  
Préfet suppléant

Jean-Simon Vigneault  
Directeur général adjoint et  
secrétaire de la séance

Je, Magella Emond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.